

Réunion du Conseil Municipal

Séance du vendredi 31 janvier 2014

L'an deux mille quatorze et le vendredi trente et un janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de Rousses.

Étaient présents : Daniel MEYNADIER, Éliette VALAT, Claire GINIER, Élie COUDERC, Daniel GIOVANNACCI, Bernard ROUQUETTE, Jean Paul MARTIN, Serge GOUT, Johan VALMALLE.

Absent ayant donné procuration :

Absents excusés :

Madame Éliette VALAT a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Lecture et adoption du compte-rendu du 29 novembre 2013

Adhésion à la Charte du Parc National des Cévennes

Après avoir étudié les conséquences et les possibilités offertes par la proposition d'adhésion à la Charte du Parc National des Cévennes à la réunion d'information du 19 décembre 2013 présentée par Monsieur WOJTASZAK, le conseil municipale décide de **ne pas adhérer** à la **Charte du PNC pour sa zone d'adhésion** mais se réserve la possibilité de revoir sa position dans les années à venir au regard de la mise en œuvre de la Charte auprès des communes nouvellement adhérentes.

Demande Subvention École & Nature

Le conseil municipal décide d'envoyer une note d'information pour clarifier le coût de l'enseignement de l'école communale. Le coût supplémentaire à la charge de la commune est d'environ 2500 €. Une nouvelle convention pour la gestion de l'enseignement devra être conclue avec l'Association École & Nature et dénoncer l'ancienne convention qui est devenue caduc.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la demande de subvention de 12 000 € pour École & Nature pour le bon fonctionnement de l'école Publique de Rousses.

Convention Médecine Préventive

Le conseil municipal décide de renouveler avec la Médecine Préventive du centre de Gestion de la Lozère. Donne pouvoir au maire de signer la convention pour 4 ans.

PED - PEVC 2014

Les devis qui seront présentés pour les PED et PEVC 2014 seront :

- Devis de l'enrochement de Carnac : 4 488 €
- Devis pour la rue de Massevaques (béton)
- Devis photocopieurs couleur laser (occasion)
- Devis pour le reprofilage de la voirie des Ablatats (si possible)

Mise aux Normes des Captages

Suite à l'enquête publique des captages, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable pour l'achat des parcelles.

Redécoupage Cantonal

Le redécoupage des cantons tel que présenté par le Préfet est rejeté à l'unanimité. Les principes du remodelage des cantons conduisent à créer des développements à double vitesse entre les territoires urbains et ruraux. Le critère « population » ne doit pas être le seul critère mais doit être couplé avec un critère de « territoire ». Le découpage proposé ne tient nullement compte des structures intercommunales actuelles en les scindant parfois en deux, freinant en cela les tentatives actuelles de regroupement, voire la réalisation future de projets communautaires. L'affectation de Rousses sur le « nouveau » canton du Collet de Dèze est une hérésie tant pour la commune que pour la population. Il fait fi des relations historiques qui unissent Rousses à Florac tant sur le plan administratif, économique et culturel. Il ignore les relations existantes entre les services pu-

blics (gendarmerie, centre de secours, éducation nationale, hôpital, unité du département pour les routes...) et notre commune. Il nie les habitudes de vie des habitants de la commune (travail, commerces, santé, artisanat...) avec Florac.

Pour toutes ces raisons objectives, Le Conseil Municipal de Rousses demande de bien vouloir prendre en compte notre demande de rattachement de Rousses au canton de Florac.

Suppression régie photocopies

Le conseil décide de supprimer la régie des photocopies et la remplace par une facturation annuelle par édition de titre. La somme que doit atteindre la facture doit être d'au moins 10 €. En dessous de ce seuil, le montant à facturer sur l'année suivante.

Questions diverses

Demande de révision de Facture d'eau :

1 – Monsieur MARTIN Jean-Paul : demande de revoir sa facture d'eau qui avoisine les 1000 €. Ce coût est dû à une fuite faite par des travaux commandités de la commune. Le conseil décide de facturer la même consommation d'eau que 2012 soit 278 m³ et de repartir avec le nouvel index relevé à l'automne.

2 – Jonathan MEYNADIER : Suite à un oubli de relevé, la consommation d'eau relative aux travaux a été facturée. Le conseil décide de ne facturer que 20 m³ pour les 3 derniers mois de 2013.

Recrutement : Le conseil doit réfléchir sur le type de poste. Il est évident que nous devons faire appel à candidature pour le poste de conducteur de Navette et agent technique.

Amendes de Police: Malgré la décision de ne pas faire les travaux, la commune a reçu la subvention. Le projet sera remis sur la table lors de l'établissement du budget 2014 par le nouveau conseil issu des élections.

Temple : La commune a reçu un don de 400 € pour les travaux de la toiture du temple. De plus l'état a accordé une subvention de 30 % par la DETR 2013. Pour compléter l'enveloppe des financements, une demande de subvention a été envoyée au Conseil Général.

Coffre : Le conseil accepte d'acheter un coffre pour sécuriser les régies. Il faudra le prévoir au budget 2014.

La séance est levée à minuit quinze.